



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

CCAS LANÇON-PROVENCE

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2023.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement administratif de la Ville de Lançon-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans ce cadre, outre les missions spécifiques confiées par les textes, le CCAS de Lançon-Provence est chargé, par la Ville, de diverses missions d'action sociale contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques municipales, notamment à destination des populations fragilisées.

Introduction

L'année 2022 a vu se poursuivre les résolutions de la nouvelle équipe municipale et donc des nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Au fur et à mesure de leur installation, les Elus ont donc souhaité poursuivre et développer les différents volets d'action du CCAS.

2022 a été une année test pour un certain nombre de projets, qui ont trouvé des échos plus que favorables. L'engouement des administrés de tous âges face aux différentes propositions d'actions thématiques autour du bien-être, de la santé, de la solidarité et du handicap, ont conduit les équipes à solliciter de nouveaux partenariats, toujours avec un souci de professionnalisme avancé, pour poursuivre les missions engagées et les faire évoluer.

La rigoureuse gestion budgétaire et la limitation des dépenses dans une démarche constante d'optimisation des moyens matériels et de recherche de partenariats, ont été les moteurs d'une année fructueuse en projets et ouvrant un avenir optimiste à un développement actif.



En favorisant l'intervention de professionnels autour de différents thèmes comme la prévention, le handicap, l'action solidaire, ou de dispositifs innovants en faveur de la population sans coût pour les Administrés et sans surcoût voire totalement gratuit pour le CCAS, la poursuite de ces interventions sur l'année 2023, voir davantage est à programmer dès à présent.

L'ensemble de ces éléments a été détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté aux membres du Conseil d'Administration, et pour lequel ces derniers, après débat, en ont pris acte par une délibération spécifique en date du 23 mars 2023.

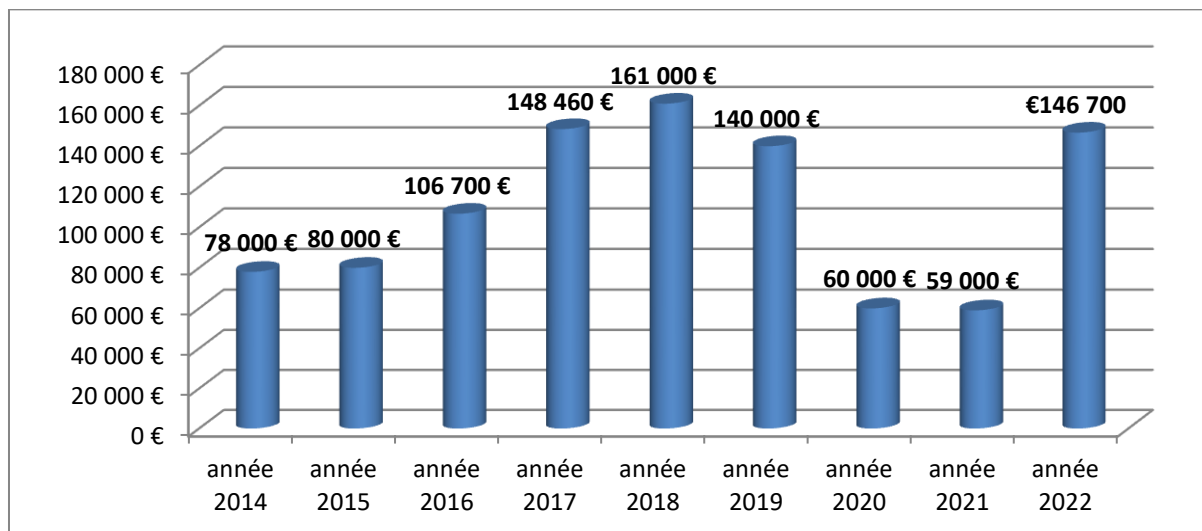
Le CCAS, grâce à ses efforts de gestion, à la mobilisation des agents, aux choix et orientations du Conseil d'Administration dans les actions et dispositifs mis en place, a su conserver un équilibre budgétaire et clôturer l'exercice 2022 de la manière suivante :

Exécution du budget	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture 2021	1 517,33€	8 261,77€	9 779,10€
Recettes	0€	182 775,01€	182 775,01€
Dépenses	0€	134 683,06€	134 683,06€
Résultat de l'exercice 2022	0€	48 091,95€	48 091,95€
Résultat de clôture de l'exercice 2022	1 517,33€	56 353,72€	57 871,05€

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

Le budget Primitif 2023, sera présenté par fonction, et le détail de chaque chapitre sera explicité afin de mieux cerner à la fois la répartition de la subvention municipale allouée au CCAS, mais aussi pour mettre en valeur la rigueur budgétaire appliquée sur la projection de l'exercice 2023.

Pour rappel, l'historique de cette subvention sur les dernières années est :



Détail du coût de la masse salariale intégrée suite à la mise à disposition progressive de personnel entre la Mairie et le CCAS:

*2016 : 26 700€ (1 personnel)

*2017 : 68 460€ (1 personnel) *2020 : 75 000€ (2 personnels)

*2018 : 83 000€ (2 personnels) *2021 : 59 300€ (1 personnel)

*2019 : 91 720€ (2 personnels) *2022 : 130 000 (3 personnels)

Orientations générales 2023

- la mise en œuvre d'une démarche en ressources humaines innovante :

Notamment par la mise en œuvre de la convention cadre Mairie-CCAS - effective au 1^{er} janvier 2022 - et les conventions de mise à disposition de personnel qui se sont échelonnées sur l'année 2022 auprès des agents titulaires. Ces deux dispositions ont une conséquence financière non négligeable : les frais d'entretien du bâtiment (6 800€), la mise à disposition de trois agents titulaires (150 900€) et la mise à disposition des services municipaux support (11 500€),

- la promotion d'actions en faveur du volet « social » et de la « prévention » :

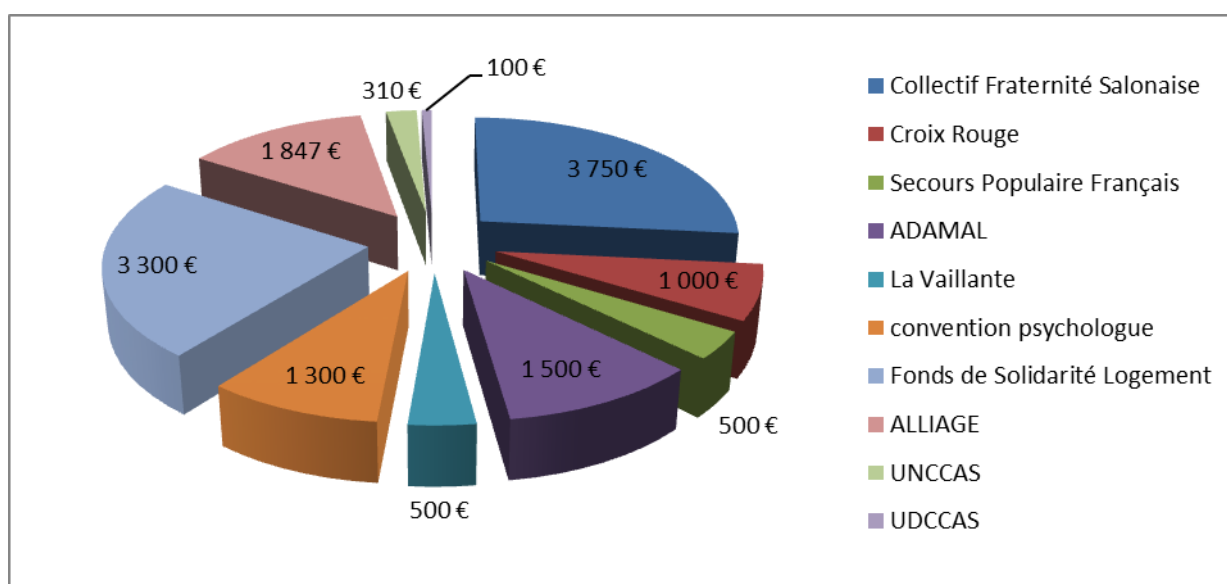
Auprès des agents, mais aussi des publics fragiles en soutien de la Maison Départementale de la Solidarité, le soutien psychologique des administrés conjointement à un suivi social par la poursuite de la convention avec une psychologue clinicienne, le développement d'actions avec la Croix Rouge (vestiboutique, visites de courtoisie...), la venue du « camion piscine »

du CD 13, le maintien d'un budget de subvention aux associations caritatives partenaires en complémentarité d'un budget alloué aux aides financières du CCAS comme suit :

* Subvention aux associations partenaires (caritatives et autres) : 7 250 €

* Conventions partenariales : 6 857 €

* Aides financières : 5 853€



- le développement de projets innovants en faveur du Bel Age et des personnes en situation de handicap :

Activités physiques adaptées, activités intellectuelles et culturelles, mise en place d'un café des aidants, la venue de la Maison du Bel Age Itinérante, toujours dans un souci constant de proposer des actions gratuites aux Administrés tout en étant garant du professionnalisme des intervenants ; la création d'un service au Bel Age avec le renfort d'un agent, à compter de septembre 2023, qui aura à charge de regrouper l'ensemble des activités engagées et de mettre en œuvre les festivités de fin d'année,

- la poursuite du travail de réseau dans le domaine du logement :

Que ce soit sur l'accompagnement des demandeurs de logement locatif social, que des participations aux commissions d'attribution logement, les accompagnements d'administrés faisant face à des situations d'indécence, ou dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

Le CCAS a pu voir un excédent reporté en section de fonctionnement de 56 353,72€ et de 1 517,33 € en section d'investissement. Le budget total du CCAS estimé pour l'année 2023



est de 275 725,05€, répartis pour 273 207,72€ en fonctionnement et 2 517,33€ en investissement. La subvention municipale sollicitée est de 160 000€.

Section investissement :

Compte		Total Voté 2022	Réalisé 2022	Préparation 2023	Variations BP2021/BP2022
Section d' Investissement					
2188	Autres immobilisations corporelles	1 517,33	-	1 517,33	0%
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 517,33	-	1 517,33	0%
274	Prêts	1 000,00	-	1 000,00	0%
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	-	1 000,00	0%
Total D1	DEPENSES REELLES	2 517,33	-	2 517,33	0%
Total 001	Solde d'exécution de la section d'invest	1 517,33	-	1 517,33	0%
Total 274		1 000,00	-	1 000,00	0%
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	-	1 000,00	0%
Total R1	RECETTES REELLES	2 517,33	-	2 517,33	0%

Section fonctionnement :

Compte		Total Voté 2022	Réalisé 2022	Préparation 2023	Variations BP2021/BP2022
Section de fonctionnement					
60623	Alimentation	-	-	714,64	100%
60632	Fournitures de petit équipement	-	-	268,00	100%
6064	Fournitures administratives	150,00	149,77	200,00	25%
611	Contrats de prestations de services	51 340,00	34 782,91	65 099,00	21%
6188	Autres frais divers	75,00	75,00	-	0%
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	45,73	-	-	0%
6232	Fêtes et cérémonies	225,00	23,80	12 924,00	98%
627	Services bancaires et assimilés	-	7,84	15,00	100%
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	6 800,00	-	6 800,00	0%
6281	Concours divers (cotisations)	4 401,00	3 298,57	5 557,00	21%
6232	location mobilière	-	-	1 000,00	100%
Total Chapitre 011	Charges à caractère général	63 036,73	38 337,89	92 577,64	32%
6215	Personnel affecté par la collectivité de	130 000,00	89 387,36	162 400,00	20%
Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00	89 387,36	162 400,00	20%
Total Chapitre 022	Dépenses imprévues	1 375,04	-	4 877,08	72%
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	104,00	150,00	0%
6562	Aides	4 853,00	254,72	4 853,00	0%
6568	Autres secours	1 000,00	49,09	1 000,00	0%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	6 550,00	6 550,00	7 250,00	10%
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 553,00	6 957,81	13 253,00	5%
673	titres annulés sur exercices antérieurs	-	-	100,00	100%
Total Chapitre 67				100,00	100%
Total D1	DEPENSES REELLES	206 964,77	134 683,06	273 207,72	24%
Total Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 261,77		56 353,72	85%
706	Prestations de services	49 000,00	35 698,04	53 751,00	9%
Total Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes	49 000,00	35 698,04	53 751,00	9%
7474	Communes	146 700,00	146 700,00	160 000,00	8%
7478	Autres organismes	2 853,00	285,43	2 853,00	0%
7473	Département	150,00	91,44	250,00	40%
Total Chapitre 74	Dotations et participations	149 703,00	147 076,87	163 103,00	8%
7713	Libéralités reçues	-	-	-	0%
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	-	-	-	0%
7788	Produits exceptionnels divers	-	-	-	0%
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels				0%
Total R1	RECETTES REELLES	206 964,77	182 774,91	273 207,72	24%